

**Date de la convocation :** 19 octobre 2018

**Date d'affichage :** 13 novembre 2018

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Maire.

**Etaient présents :** Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Madame Sonia HENRY, Monsieur Sébastien CAHARD Monsieur Bruno BACHELET, Madame Magalie HAROU, Madame Noëllie LEBRUN, Monsieur Laurent HERKOUS, Monsieur Philippe YVON, Monsieur Vincent PAVIE, Monsieur Alain MATHELIER, Monsieur Alain VALOIS, Madame Josy CADINOT, Madame Sandrine CONGIA et Madame Sylvie VAN EXTERGEM formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés :**

**A été nommée secrétaire :** Madame Noëllie LEBRUN.

---

### **DÉLIBERATION 2018/29 : REPAS DES ANCIENS 2018**

Monsieur le Maire présente les différents devis pour le repas des anciens qui a eu lieu le dimanche 14 octobre 2018

- BELLONCLE Traiteur
- LE FLORIDA à Cormeilles

L'ensemble du Conseil Municipal accepte le devis de BELLONCLE Traiteur prix du repas : 32.50 €  
**Soit un total de 2700.90 €**

---

### **DÉLIBERATION 2018/30 : PARTICIPATION FINANCIÈRE « DEMANDE DE SECOURS »**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu en Mairie du département de l'Eure sollicitant le Conseil Municipal pour une participation financière afin de régler une facture d'électricité d'un montant de 1047.02 € pour le logement du presbytère.

La majorité des membres présents accepte une participation financière à hauteur de 100 €.

### **DÉLIBÉRATION 2018/31 : LOGEMENT « PRESBYTÈRE » RUE DE L'ÉGLISE**

Le 05 octobre 2018 un diagnostic décence a eu lieu au domicile de Mme KALMI, Monsieur le Maire présente un Compte-rendu positif, le logement est décent.

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite malgré tout changer les chauffages actuels et après étude du devis de SAS BOSQUER Électricité accepte celui-ci pour un montant de **2 997.50 € TTC**

---

### **DÉLIBÉRATION 2018/32 : CDG L'ADHESION AU SERVICE DE LA MÉDECINE PRÉVENTIVE A RENOUVELER**

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions **facultatifs**. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Il sera proposé au conseil municipal

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes

L'ensemble du Conseil Municipal accepte.

---

### **DÉLIBÉRATION 2018/33 : LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR « SWING DANSE »**

Madame BRUMENT s'est présentée à la Mairie, afin de nous informer qu'elle quittait la Commune. Elle souhaite malgré tout, si cela est possible continuer à bénéficier de la salle des Fêtes pour ses cours de danse.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte de louer la salle des fêtes à Mme BRUMENT pour un montant annuel de 150 € mandaté en janvier.

Mme BRUMENT refuse cette proposition.

---

### **DÉLIBÉRATION 2018/34 : FRAIS DE SCOLARITÉ ECOLE DE SAINT GEORGES DU VIÈVRE 2017/2018**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de la commune de Saint Georges du Vièvre qui fixe à 1 250 € par élève fréquentant l'école maternelle et 500 € en primaire, la participation aux frais de scolarité au titre de l'année 2017-2018.

La participation de la commune de Saint Etienne l'Allier sera donc de 16 750 € pour les 14 élèves domiciliés sur la commune.

---

## **DÉLIBÉRATION 2018/35 : FRAIS DE SCOLARITÉ ECOLE DE SAINT ÉTIENNE L'ALLIER 2018/2019**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la participation aux frais de scolarité pour l'année 2018-2019

Pour information en 2017-2018 le montant était de 500 €.

Le Conseil Municipal fixe la participation aux frais de scolarité des enfants hors commune fréquentant l'école primaire de Saint Etienne l'Allier **à 500 euros par élève pour l'année scolaire 2018-2019.**

---

## **DÉLIBÉRATION 2018/36 : Tarifs cantine 2018/2019.**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 le montant des tarifs repas est de 3.15 € pour les élèves et 3.90 € pour les adultes.

Monsieur le Maire propose au Conseil de statuer sur une modification ou non des tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'ensemble du Conseil Municipal ne souhaite pas changer les montants des tarifs cantine pour l'année scolaire 2018/2019.

Prochaine révision en septembre 2019.

---

## **ACCESSIBILITE SALLE DES FETES**

Monsieur CAHARD, le premier Adjoint convoque les membres de la Commissions travaux le vendredi 23 novembre 2018 à 17h00 afin de faire le point sur les travaux à réaliser pour l'accessibilité de la salle des fêtes.

---

## **DÉLIBÉRATION 2018/37 : L'ADHESION DES COMMUNES DE MARTAINVILLE, LE TORPT, LA LANDE SAINT LEGER ET FORT MOVILLE A LA CCLPA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'adhésion à compter de 2019 des Communes de Martainville, le Torpt, la Lande Saint Léger et Fort Merville à la CCLPA et donc de leur retrait de la Communauté de Communes du Pays Honfleur Beuzeville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'adhésion des Communes de Martainville, le Torpt, la Lande Saint Léger et Fort Merville à la CCLPA et donc de leur retrait de la Communauté de Communes du Pays Honfleur Beuzeville à compter de 2019.

---

## **DÉLIBÉRATION 2018/38 : DEVIS DE M.YVON POUR LA PORTE DU PRESBYTERE**

Monsieur le Maire, présente le devis de M.YVON pour la fourniture et la pose de la porte d'entrée secondaire du presbytère.

Montant du devis **1 482.31€ TTC**

L'ensemble du Conseil Municipal accepte ce devis.

---

## **SIÈGE : ESTIMATION DES TRAVAUX 2019 :**

### **Remplacement des ampoules halogènes par des LED**

Estimation travaux bourg TR1

Éclairage Public : Montant total TTC **20 000€** part communale 40% HT **6 666.67€**

Estimation travaux bourg TR2

Éclairage Public : Montant total TTC **20 000€** part communale 40% HT **6 666.67€**

Estimation travaux bourg TR3

Éclairage Public : Montant total TTC **15 000€** part communale 40% HT **5 000€**

---

## **DÉLIBÉRATION 2018/39 : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU RALLYE**

### **« 4L TROPHY »**

Mme HENRY, deuxième adjointe présente les demandes de subventions de

- DUMOUCHEL Margaux et DELAVOYE Lucie

- PAVIE Hugo et ECHARD Victor

Ils souhaitent participer au rallye 4L trophy et sollicitent la Commune pour une participation financière.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte de participer pour un montant de 250 € par équipe soit un total de 500 €.

---

### **Synthèse SAEP :**

Monsieur MATHELIER Alain, membre titulaire de la commission Syndicat d'eau de la région du Lieuvin nous présente le compte rendu de la réunion du 19 septembre 2018.

(Le compte rendu est disponible en Mairie).

## **RIFSEEP OU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mise en place du RIFSEEP est en cours, le dossier passera prochainement en comité technique du Centre de Gestion.

---

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **LE COMITE DES FETES DE SAINT ÉTIENNE L'ALLIER :**

Monsieur CAHARD Sébastien, premier adjoint informe les membres du Conseil Municipal que le comité des fêtes de Saint Étienne l'allier, envisage d'arrêter son programme.  
Une Assemblée Générale aura lieu prochainement.

#### **DEMANDE D'UNE HABITANTE POUR METTRE SES CHEVAUX SUR LE TERRAIN DES « FRETEYS » :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'une habitante pour mettre ses chevaux sur le terrain des « Freteys ».  
Les membres du Conseil refusent cette proposition car la possibilité de la vendre avait été évoquée lors du dernier Conseil et ils souhaitent poursuivre dans ce sens.

#### **TERRAIN MULTISPORT DEMANDE D'INSTALLATION D'UN FILET DE PROTECTION :**

Un administré s'est présenté en Mairie sollicitant la bienveillance du Conseil Municipal pour la pose d'un filet de protection sur le terrain multisport, en effet ce Monsieur ne cesse de recevoir des ballons dans sa cour et ce même très tard la nuit.

Les membres du Conseil souhaitent :

- Demander un devis
- Se renseigner pour un arrêté Municipal qui fixerait les horaires de l'utilisation du terrain Multisport.

#### **RÉUNION SILOGE : TERRAIN MARIDORT :**

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal disponibles le jeudi 15 novembre à 15h00 à la Mairie, pour une réunion avec la Siloge, concernant le terrain MARIDORT.

### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

Suite à une étude relative à l'éventuel transfert de la compétence assainissement collectif à la CCLPA, Monsieur le Maire a répondu favorablement, il a également sollicité la CCLPA pour qu'au même titre que le contrôle obligatoire de l'assainissement individuel soit mis en place un contrôle obligatoire à l'installation et à la vente de l'assainissement collectif.

### **SALONS DES MAIRES :**

Le salon des Maires 2018 aura lieu du 20 au 22 novembre 2018.

### **ACTE NOTARIÉ :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a eu de nombreux échanges avec Maître TILMANT concernant la vente d'un terrain il y a quelques années. Il conviendra de délibérer pour rédiger un nouvel acte de vente car l'actuel comporte une erreur.

### **FRELONS ASIATIQUES :**

A ce jour aucun arrêté ministériel ou préfectoral n'a été pris suite à la parution du décret 2017-595 du 21/04/2017, concernant la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques (classés au niveau national dans la liste des dangers sanitaires de 2<sup>ème</sup> catégorie), malgré une forte prolifération et le danger que cela engendre. Par conséquent les membres du Conseil souhaitent la prise en charge par la Mairie de la destruction des nids de frelons asiatiques, Monsieur le Maire se chargera de contacter la personne compétente pour la destruction d'un nid lorsqu'un administré le sollicitera.

### **CLASSE MOBILE :**

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé un nouveau devis pour l'installation d'un TBI à l'école et l'achat d'une classe mobile.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 30 minutes